

les conservateurs de harper: nous vous présentons diane finley

En janvier 2007, Harper nommait la députée ontarienne Diane Finley à la citoyenneté et l'immigration. En fait, elle a été interchangée : Solberg a remplacé Finley aux ressources humaines et Finley a remplacé Solberg à l'immigration.

Cette politicienne est ambitieuse : administration scolaire, pharmaceutique, industrie de la prothèse, direction de sociétés privées, publiques et parapubliques, consultation en leadership d'affaires, en partenariats public/privé. Elle a d'ailleurs été « conseillère » du gouvernement ontarien pour l'intrusion du secteur privé dans les services publics de santé. Bref, elle est de plein fouet dans le néolibéralisme et elle ne connaît strictement rien à l'immigration.

Les débuts de son mandat ont été marqués par les charges répétées de l'opposition (mention spéciale à Bill Sicksay du NPD) et de groupes de pression qui s'inquiétaient de la santé des trois grévistes de la faim (Mohammad Mahjoub, Mahmoud Jaballah et Hassan Almrei) emprisonnés au centre de détention de Kingston en vertu de certificats de sécurité. Ils revendiquaient une révision de leurs conditions de détention. Tout au long de cette campagne, Mme Finley est restée silencieuse, Stockwell Day agissant à titre de porte-parole officiel du gouvernement et se contentant d'affirmer bêtement qu'« on ne peut pas forcer quelqu'un à manger » et qu'« ils ont le choix de retourner dans leur pays ».

Toujours en début de mandat, la Cour suprême a émis un jugement déclarant inconstitutionnels les certificats de sécurité, donnant un an au gouvernement pour réécrire sa loi. Malgré tout, elle est encore une fois restée cantonnée derrière ses épais verres fumés. À propos de ce jugement historique, quelques balbutiements confus de la part de Stockwell Day ont servi de paravent au gouvernement. Pour les questions liées à l'immigration, ce super-ministre de la sécurité a toujours pris les devants, confirmant que l'immigration et sa ministre-fantôme sont bel et bien sous la tutelle des services de renseignement et de la sécurité nationale.

Pourtant, Mme Finley n'hésitait pas à s'affirmer « prête à utiliser tous les leviers du gouvernement du Canada pour faire avancer la cause que nous avons en commun » en ce qui a trait à la reconnaissance des compétences professionnelles des immigrants. Son silence passif à propos des dossiers chauds n'en est pas moins complice : elle ne semble pas s'opposer pas aux procès secrets, au profilage racial, aux détentions arbitraires et

aux arrestations « préventives » et sans mandat.

Elle exprima enfin une opinion explicite à la Chambre des communes, lorsque vint le temps de voter sur deux clauses de la loi « anti-terroriste » le 1^{er} mars 2007. Ces deux clauses concernaient justement les arrestations « préventives » et sans mandat et les interrogatoires forcés. Mme Finley a voté pour la reconduction de ces mesures dénoncées par Amnesty internationale, *Human Rights Watch*, et même l'ONU! Elle préféra donc laisser les forces de « l'ordre », malgré leurs innombrables dérapages, décider de qui présenterait une « menace » pour le Canada. L'opposition a heureusement eu raison du gouvernement minoritaire lors de ce vote.

Diane Finley s'apprêtait au printemps 2007 à modifier le processus de sélection des commissaires à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et des membres du comité responsable de leur nomination. En guise de protestation, tous les membres du Comité, pour qui une telle institution doit demeurer « neutre », ont démissionné en bloc. Ce projet rappelle les propositions de modifications au processus de nomination des juges de la Cour suprême. Dans les deux cas, le Parti conservateur avait voulu politiser ces instances et les conformer à sa

vision plus dure de la justice. On reprochait aux Libéraux de nommer des « amis » ; on est maintenant en droit d'affirmer que les Conservateurs veulent procéder aux nominations sur un mode idéologique et que cette idéologie est celle de l'extrême droite.

Dans une des pages de son site Web (http://www.dianefinley.ca/news_details.asp?ID=113) on en apprend un peu plus sur les positions personnelles de Mme Finley. Elle y donne son appui inconditionnel au plan *Stand up for security!*, présenté par son gouvernement. Ce plan, malgré la criminalité en chute constante au Canada, prévoit des investissements massifs dans les différents corps policiers et un durcissement des peines. On y prévoit aussi des « Measures to... toughen security at Canada's border crossings », mesures qu'elle applaudit.

Ce n'est qu'un début, mais par son silence tacite, l'appui inconditionnel à son Parti, ou encore par ses rares propos intelligibles, Mme Finley aura su nous convaincre qu'elle est dangereuse pour les personnes migrantes au Canada, et qu'elle place la sécurité nationale, la criminalisation et la paranoïa au-dessus des valeurs humaines. La suite ne laisse présager rien de bon...

<http://www.dianefinley.ca>



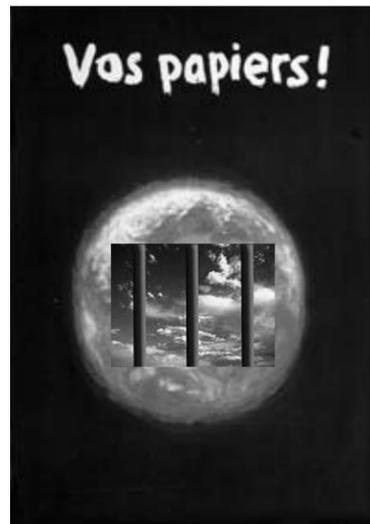
suite de la page 3

Une policière qui semble être la responsable de l'opération menace alors d'arrestation les personnes les plus proches et photographie les protestataires. Elle leur explique que l'homme n'est pas un simple sans-papiers mais un « double peine » ; en clair, un repris de justice condamné à une peine de prison et à l'expulsion de France. Le passager, lui, semble avoir perdu connaissance. Les policiers décident de l'évacuer.

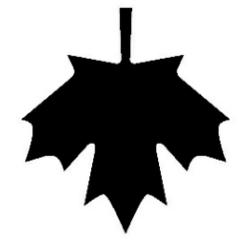
Une fois l'homme débarqué, une bonne dizaine d'agents de la police de l'air et des frontières (la PAF) font irruption dans l'appareil. Ils repartent avec un passager, désigné par la responsable de l'opération comme celui qui avait mené l'opposition à cette action extrêmement violente. De nouveau des passagers protestent, refusant de s'asseoir et de se calmer. Un policier remonte alors à bord de l'avion pour leur proposer un marché incroyable : le passager interpellé pourrait remonter à bord à condition que l'expulsé le soit aussi. Un autre policier indique que le « leader de la protestation » a été placé en garde à vue, et menace les protestataires du même sort. L'affrontement durant depuis une bonne heure, le commandant de bord annonce que le vol est annulé. Finalement, le passager, membre du RESF (réseau éducation sans frontières), est libéré dans la soirée sans accusation, tandis que l'expulsé a été libéré le lendemain en attendant son audition le 28 juin.

Face à la multiplication des poursuites contre des citoyens ayant tenté de s'opposer à l'expulsion de sans-papiers, les animateurs du RESF, qui défendent les parents sans papiers d'enfants scolarisés, ont annoncé la création d'un collectif de « défense coordonnée des victimes de la criminalisation de la solidarité ».

Pour informations :
<http://www.educationsansfrontieres.org>



déportation canada



Chaque année, des millions d'individus se voient forcés de fuir des pays où la répression, la guerre, les catastrophes environnementales et les conditions de vie socio-économiques mettent en péril leur sécurité et leur vie. Au Canada, depuis le 11 septembre 2001, la situation des demandeurs de statut, des réfugiés, des résidents permanents et même des immigrants ayant eu leur citoyenneté s'est considérablement détériorée. Sous la pression des États-Unis, des lobbys policiers, militaires et de sécurité, de même que de certains médias et *think tank* de droite, le gouvernement canadien a accéléré la mise en place de différentes lois et de certaines ententes canado-étasuniennes visant à resserrer le contrôle des individus et des frontières.

Le Parti libéral du Canada a modifié la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en introduisant des notions coercitives, comme le fait que les décisions concernant les demandes de protection des personnes réfugiées soient désormais rendues par un seul commissaire (au lieu de deux) et que le droit d'appel soit retiré à ceux qui voient leur demande rejetée. Les mêmes gouvernements Chrétien-Martin ont utilisé sans retenue les certificats de sécurité et fait construire une prison spéciale pour y enfermer leurs victimes (voir texte en page 3); ils ont fait voter deux lois anti-terroriste qui bafouent royalement les droits individuels et collectif, mais qui toutefois seraient sur le point d'être déboutées par les plus hautes instances. Ce même gouver-

nement libéral a décidé d'embarquer le Canada dans une occupation néo-coloniale et offensive en Afghanistan, en échangeant cette « présence » contre son refus de participer à l'invasion en Irak. Le népotisme et l'incompétence crasse ont dominé à la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés (CISR). Le traitement infligé à Maher Arar et à d'autres canadiens d'origine syrienne illustre toute la folie post-onze septembre qui s'est emparé du gouvernement canadien et de ses services de sécurité.



Depuis l'arrivée des Conservateurs, la situation ne fait qu'empirer, les déclarations racistes succédant aux gestes arbitraires. La ministre de l'immigration est maintenant une exécutante de Stockwell Day, ministre de la sécurité publique (voir texte en page 4); nous l'avons observé avec la crise de la grève de la faim des détenus de Kingston, comme lors de la réaction conservatrice au jugement de la Cour suprême sur les certificats de sécurité. Malgré l'affaire Arar et les cafouillages du SCRS dans les dossiers des certificats de sécurité, nos braves policiers ont procédé à l'arrestation spectaculaire de 19 jeunes musulmans embarqués par des agents infiltrateurs dans un complot terroriste démesuré. Plusieurs observateurs confirment que depuis janvier 2006, le nombre d'arrestations, de détentions et de déportations de demandeurs de statut s'est multiplié. Harper lui-même a imposé ses pions, rompus à l'approche de la loi et l'ordre, pour siéger à la CISR.

Au-delà des mesures conservatrices actuelles et à venir, la situation générale des nouveaux arrivants ne risque pas de s'améliorer de sitôt. La forteresse Amérique du Nord se ferme de plus en plus, de moins en moins de réfugiés sont acceptés au Canada et la paranoïa terroriste (alimentée par des torchons comme le livre *Montréalistan*) ne fait que progresser. Le délire sur les accommodements raisonnables (qui stigmatise encore une fois les musulmans), relayé par les médias complaisants, permet aux grandes gueules démagogues de déchaîner leur haine raciste sur les ondes ou dans leurs chroniques.

Avant de briser davantage de vies humaines, ici comme ailleurs, il faut mettre fin à cette haine généralisée et mettre en pièce le racisme institutionnalisé. Par l'information et par l'action, construisons un autre discours, un discours qui soit solidaire et apatride...

.....
**construisons
un autre
discours,
un discours
qui soit
solidaire
et
apatride**
.....

**une initiative concrète :
la commission populaire
sur les mesures de sécurité
en immigration**

Face à la stratégie du « diviser pour régner », la meilleure tactique reste l'organisation des opprimés afin de construire un véritable contre-pouvoir, de partager des expériences communes et d'offrir une autre perspective, un autre discours.

C'est précisément ce que vise la Commission populaire sur les mesures de sécurité en immigration, une initiative d'organisations populaires de Montréal inquiètes du traitement réservé aux non-citoyens au nom de la sécurité nationale, qui a été lancée dans les mois précédant l'audience de la Cour suprême sur la constitutionnalité des certificats de sécurité.

En plus de tenir des audiences publiques - tenues à Montréal les 21, 22 et 23 avril 2006 - lors desquelles neuf commissaires ont entendu les témoignages de trente individus traitant des abus dont les immigrants et les réfugiés sont victimes au Canada au nom de la sécurité nationale, la Commission populaire a publié un rapport se penchant sur les enjeux de l'immigration et de la sécurité nationale, dont le profilage racial, le non-accès à des procès justes, l'utilisation de preuves secrètes, les détentions arbitraires et indéfinies, les étiquettes liées à la sécurité et les déportations vers la torture.

Le rapport final de la Commission populaire est disponible en format PDF, en français et en anglais, sur le site Internet de la Commission : www.peoplescommission.org

Autre initiative importante de la Commission populaire : la création d'une trousse d'éducation populaire destinée à fournir du matériel afin de démystifier les questions liées à la « sécurité nationale » et l'immigration et de rassembler les gens pour résister aux politiques et aux discours racistes en rapport avec l'immigration.

Pour vous impliquer ou pour plus d'information : Commission populaire sur les mesures de sécurité en immigration (514) 859-9023 abolissons@gmail.com www.peoplescommission.org

**manifeste des
apatrides anonymes**

Nous sommes un groupe d'action directe autonome dont les membres sont préoccupés par les politiques de contrôle sur l'immigration adoptées par l'État canadien et par le sort que réserve ces politiques aux personnes migrantes, réfugiées et sans-statut.

Depuis plus de trois ans, nous organisons des actions de sensibilisation et de dénonciation des politiques actuelles du Canada en matière d'immigration. Nous avons concentré nos premières activités sur des déploiements de banderoles à différents endroits stratégiques de Montréal et lors de grandes marches pour les droits des sans-statut. Nous avons aussi produits des dépliants et flyers que nous distribuons lors de différents événements, ainsi qu'un journal. De plus, nous avons effectué un sondage auprès de centaines de personnes dans la rue pour les sensibiliser aux lois sécuritaires et à leurs conséquences sur des milliers de leurs concitoyens.

Nous avons organisé deux soirées bénéfiques culturelles et d'éducation populaire, et depuis un an et demi, nous avons

monté et présenté une simulation théâtrale sur le thème des déportations. Nous venons tout récemment de filmer cette mini-pièce et en avons fait un court-métrage éducatif (voir l'encadré page suivante). Par cette pièce, nous essayons à la fois de contrer le discours sécuritaire, répressif et raciste véhiculé de plus en plus autour de nous, tout en donnant un moyen concret d'agir aux voyageurs qui seraient témoins d'une déportation par la force lors de leur vol.

Dans les prochains mois, nous souhaitons accentuer la pression sur les acteurs de la chaîne de répression qui mène à la déportation : nous voulons diffuser notre film un peu partout; nous produirons un autre journal; nous voulons cibler, par différentes actions, certaines personnes responsables des politiques gouvernementales ainsi que certaines corporations privées qui en profitent. De plus, nous collaborons avec les différentes campagnes de défense des personnes migrantes, telles celles de Solidarité sans frontières.

apatridesanonymes@resist.ca

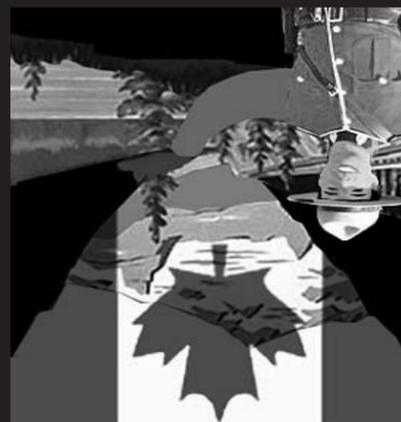
**plus de 500 jours
en sanctuaire!**

M. Abdelkader (« Kader ») Belaoui est un réfugié aveugle d'origine algérienne enfermé en sanctuaire dans une église depuis plus de 500 jours. Kader reconstruisait sa vie ici après avoir fui les horreurs de la guerre civile en Algérie et la discrimination qu'ont générée les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Le 1^{er} janvier 2006, Kader a pris sanctuaire dans une église de son quartier, Pointe-Saint-Charles, après que sa demande de résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire ait été refusée par Immigration Canada. Sa demande d'asile a été refusée par un commissaire qui n'avait accepté qu'une seule demande en deux ans.

Depuis le 5 janvier 2006, Kader est menacé d'un ordre de déportation du Canada. Kader serait d'abord expulsé vers les États-Unis, où il serait vraisemblablement détenu. Il serait ensuite catapulté en Algérie, un pays qu'il a quitté il y a dix ans. Sa vie est en suspend et l'église est devenue une véritable prison pendant que le gouvernement continue d'ignorer ses demandes de résidence permanente au Canada.

M. Belaoui jouit de nombreux appuis : des ONG telles que Amnistie Internationale, des organisations comme les Services Juridiques de Pointe-St-Charles, un nombre infini d'individus, dont cinq qui sont prêts à le parrainer. Un comité d'appui à Kader a organisé depuis près de deux ans une série de manifestations, de campagnes de lettres, d'activités de sensibilisation, etc.

Infos et soutien :
www.soutienpourkader.net



**CERTIFICATS D'(IN)SÉCURITÉ...
LA LUTTE SE POURSUIT!**

Depuis la décision de la Cour suprême déclarant inconstitutionnels les certificats de sécurité et le transfert de trois autres détenus en détention à domicile, le contexte de la lutte pour l'abolition des certificats de sécurité a beaucoup changé.

Le 23 février 2007, la Cour suprême du Canada a jugé que le processus des certificats de sécurité était inconstitutionnel, réaffirmant que le droit à un procès équitable s'applique à tous et à toutes au Canada. Cette décision est une véritable victoire et témoigne du pouvoir qu'a la mobilisation publique de créer un climat dans lequel les tribunaux - qui avaient, antérieurement, maintenu la législation - ne peuvent continuer à ignorer les injustices.

Cependant, la Cour suprême a donné une année supplémentaire au gouvernement avant que la loi (articles 33 et 77 à 85 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, LIPR) n'entre en vigueur. Ainsi, pour au moins une autre année, les « cinq des procès secrets » et leurs familles devront demeurer en prison ou en détention à domicile, en vertu d'une loi qui a maintenant été reconnue illégale par l'appareil judiciaire même du Canada !

La réponse du gouvernement Harper à la victoire était prévisible : il a annoncé son intention d'introduire une nouvelle législation en matière de certificats de sécurité. Le scénario le plus probable est qu'il essaiera de faire adopter une nouvelle loi semblable à celle en vigueur en Angleterre. Dans ce système, un « avocat spécial » - accepté au contrôle sécuritaire - a accès à la preuve secrète et reçoit le mandat d'agir en tant qu'avocat pour les détenus.

En plus de ne pas aborder plusieurs problèmes à la base même des certificats de sécurité, le modèle de l'avocat spécial ne change rien au caractère secret de la preuve parce qu'il :

- ne permet pas une défense adéquate, comme les avocats n'ont pas le droit de divulguer l'information secrète aux détenus ;
- ne permet pas aux détenus de choisir leur conseiller juridique
- l'avocat est plutôt nommé par le gouvernement, qui n'est même pas une partie neutre ;
- empêche les avocats d'exprimer leurs positions s'ils se rendent compte que la preuve secrète a été obtenue illégalement (par exemple, en ayant recours à la torture).

Ainsi, l'introduction d'un avocat spécial ne ferait qu'empirer la situation en donnant une apparence de légalité à un processus qui demeure fondamentalement injuste.

La détention à domicile et Guantanamo Nord

À ce jour, seulement l'un des « cinq procès secrets » demeurent détenu au Guantanamo Nord de Kingston: Hassan Almrei.

Mohammad Mahjoub, Mahmoud Jaballah et Mohamed Harkat ont quant à eux été transféré vers leur nouvelle prison: leur propre maison. Leurs conditions sont encore plus strictes que celles qui ont été imposées à Adil Charkaoui: eux et leur famille sont soumis à la surveillance constante et intrusive de l'État; les détenus ne peuvent jamais se trouver seuls; leurs proches et leur famille sont forcés de jouer au gardien de prison; tous les visiteurs doivent être autorisés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Les policiers devront être admis en tous temps, sans mandat. Pas d'Internet, pas de téléphone cellulaire, pas de communications par téléphone, sauf sur une ligne spéciale sous surveillance continue. Ils ne peuvent sortir que trois fois par semaine, avec une autorisation préalable de l'ASFC, jamais pour plus longtemps que quatre heures à la fois. Le bracelet GPS est l'humiliation ultime.

Le danger est que cette nouvelle forme de détention - avec sa surveillance intrusive, ses entraves arbitraires à la liberté et sa nature indéfinie - devienne une nouvelle norme dans la société canadienne.

SUR LE FRONT DES DÉPORTATIONS...

Les compagnies aériennes occupent un rôle de tout premier plan dans l'expulsion des personnes migrantes vers leur pays d'origine. Dans la plupart des pays occidentaux, ces grandes compagnies mettent gracieusement à la disposition des autorités gouvernementales des blocs de places assises à bord de leurs vols commerciaux. Les responsables des renvois n'ont qu'un simple coup de fil à passer et on leur garantit à la dernière minute des places de choix. Air Canada, parmi d'autres, est très active à ce chapitre. Cependant, de nombreux syndicats locaux et associations internationales de pilotes et de personnel navigant s'opposent à de telles pratiques ; même qu'en Europe, plusieurs groupes ont réussi à les faire cesser au sein de leur compagnie aérienne. Même ici, en mettant à contribution le personnel de bord, il est possible d'empêcher une déportation ! Découvrez le mode d'emploi dans cette courte vidéo des Apatrides anonymes :

<http://video.google.fr/videoplay?docid=-8310100954629635870>

Toutefois, résister et s'opposer aux politiques sauvages du cartel politico-juridico-policière peut être ardu, mais se manifester en vaut le risque. Voici deux exemples français aux issues différentes :

Kadidja, habitante de Saint Denis (banlieue parisienne) et militante de l'association de chômeurs et précaires APEIS (Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des Chômeurs et des Précaires), risque jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende ! Son crime ? Le délit de solidarité !

Le 29 novembre dernier à l'aéroport de Roissy (Paris), Kadidja est sur le point de prendre l'avion pour Bamako (Mali). Alertée à l'enregistrement par des jeunes du syndicat Sud-étudiant de l'expulsion imminente d'un jeune sans-papier, elle prend l'initiative de s'opposer à cette expulsion : elle récupère un paquet de tracts et part discuter en salle d'embarquement avec les autres passagers. En montant dans l'avion, elle demande à parler avec le commandant de bord pour lui signifier son refus de voyager avec un expulsé, quel qu'il soit. Le commandant ne se manifestant pas durant un long moment malgré ses demandes répétées, Kadidja invite les passagers volontaires à ne pas attacher leur ceinture et un nombre important de passagers soutient cette action de solidarité. Le commandant arrive finalement et refuse la requête de Kadidja, relayée par les autres passagers, et entreprend même de faire débarquer Kadidja. La police intervient, menace le sans-papier de 3 mois de prison s'il est débarqué : sous cette pression, il accepte finalement de rester dans l'avion. La police relève l'identité de Kadidja qui s'envole tout de même pour Bamako grâce ici aussi au soutien des autres passagers.

À son retour du Mali, le 24 décembre, la police des frontières interpelle Kadidja qui se voit accusée d'avoir « entravé volontairement la circulation d'un aéronef ». Elle comparaitra dans les prochains mois.

Infos et soutien : <http://www.apeis.org>



PRISE 2 DANS LE VOL PARIS-BAMAKO

Le 26 mai dernier, une bagarre éclate à l'arrière de l'appareil d'Air France 796 à destination de la capitale du Mali. Les passagers ne savent pas qu'un sans-papiers en cours d'expulsion de la France vers le Mali doit voyager dans le même avion qu'eux. Deux personnes en civil tentent de contenir un Noir assis au dernier rang, qui se débat violemment. Plusieurs personnes s'interposent. Les individus en civil révèlent alors leur état de policiers. Les flics sont à genoux sur le passager, l'un semble vouloir l'étrangler, l'autre lui assène des grands coups de poing dans le ventre. Sous les huées des passagers, l'homme finit par être immobilisé et sanglé.

suite à la page suivante